Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1312

commune (s): Vénissieux

objet : Quartier des Minguettes - Centre commercial Pyramide - Requalification des espaces extérieurs - Complément d'autorisation de programme individualisée

service: Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de proximité du grand projet de ville de Vénissieux, le conseil de Communauté a délibéré le 5 novembre 2001 pour approuver le lancement de l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide ainsi que son coût et son plan de financement.

L'opération vise à améliorer l'aspect actuel du centre commercial et de ses abords immédiats (sécurité et éclairage) ainsi que son fonctionnement afin de favoriser le développement économique et commercial de cet équipement au centre du quartier.

Dans le cadre de ce projet, les besoins recensés sont les suivants :

- la réfection des façades sur l'ensemble du bâtiment,
- la réfection de l'allée en dalles,
- l'intervention sur le système d'éclairage du site,
- l'extension de la capacité d'accueil du parc de stationnement par un marquage au sol,
- la protection et la rénovation des espaces verts existants.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 450 021 € TTC avec le montage financier suivant :

- Europe 145 284 €, - Etat 66 544 €, - Région 121 959 €, - Communauté urbaine 116 234 €.

Lors du conseil de Communauté du 18 mars 2002, cette opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses pour un montant de 46 000 €.

Il s'agit maintenant de prévoir l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme correspondant aux travaux, soit un montant de 404 021 € en dépenses et de 333 787 € en recettes à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2004.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 avril 2003 ;

2 B-2003-1312

Vu ledit dossier;

Vu les délibérations du Conseil en date des 5 novembre 2001 et 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le complément pour l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide à Vénissieux, pour un coût total prévisionnel de 450 021 €TTC avec le montage financier suivant :

- Europe 145 284 €, - Etat 66 544 €, - Région 121 959 €, - Communauté urbaine 116 234 €.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 - pour l'opération Vénissieux - direction des espaces extérieurs-centre commercial Pyramide-n° 0625 - est révisée pour un montant total supplémentaire de 404 021 € en dépenses et de 333 787 € en recettes - à mobiliser en crédits de paiement sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,